

N^o 100

an	RN							a/a
Date	11/10							
Visa								
EPD		11.10.66					11	
Ref.	a 633-Brasilia							

L'Ambassade du Brésil présente ses compliments au Département Politique Fédéral et a l'honneur de porter à sa connaissance que les démarches pour le transfert du Ministère des Relations Extérieures à Brasília se poursuivent et que le Ministère compte y commencer toutes ses activités diplomatiques et administratives en février 1968.

L'Ambassade communique au Département Politique que le Ministère des Relations Extérieures, ayant en vue le délai fixé pour son transfert, se permet de faire remarquer qu'il est du plus grand intérêt des Représentations diplomatiques étrangères de prendre les mesures nécessaires afin d'être installées à Brasília vers la même époque.

Le Département trouvera ci-joint quelques informations prêtées à ce propos par le précité Ministère à l'Assemblée Fédérale.

L'Ambassade remercie le Département de l'attention qu'il voudra bien donner à ce sujet et saisit cette occasion pour lui renouveler l'assurance de sa haute considération.

Berne, le 7 octobre 1966.

Au Département Politique Fédéral

B e r n e

La construction du Palais du Ministère des Relations Extérieures à Brasília sera achevée en septembre 1967, la conclusion de la première partie étant prévue pour février 1967.

Le début des activités ministérielles à la nouvelle capitale aura lieu en novembre 1967, pour atteindre son plein fonctionnement en février 1968.

La construction des logements destinés aux fonctionnaires du Ministère sera terminée fin 1967.

Quoique difficile de préciser la date du plein fonctionnement de toutes les représentations diplomatiques à Brasília, le Ministère des Relations Extérieures estime qu'au début de 1968 les Chefs de Mission entreprendront le transfert de leurs Chancelleries et que trois ans plus tard les Missions y seront définitivement installées.

Le transfert d'une Mission diplomatique de Rio de Janeiro à Brasília, à une distance de 1.200 kms environ, présente de sérieuses difficultés, pourtant surmontées grâce à la collaboration du Gouvernement brésilien et à l'initiative des Ambassades étrangères elles-mêmes. Le Ministère est sûr de pouvoir compter avec l'appui des Représentations diplomatiques, comme l'a souligné Son Excellence le Ministre des Relations Extérieures dans son discours aux membres du Corps diplomatique, prononcé à l'occasion de l'inauguration des travaux du Palais Itamaraty à Brasília, le 20 avril dernier.

Ainsi, quelques Représentations diplomatiques étrangères, comme celles de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie, ont déjà fait construire leurs installations définitives, y compris leurs Chancelleries, la maison de leurs Ambassadeurs et celles de leurs fonctionnaires, sur les terrains

qui leur ont été attribués à la Avenida das Nações. D'autres pays ont fait construire des Chancelleries provisoires, par exemple la France, la Grande Bretagne, les Etats Unis d'Amérique, la Belgique, le Japon et l'Iran. Quant au problème des logements, différentes solutions ont été adoptées: l'achat d'appartements en condominium ou de lots pour la construction de maisons, l'acquisition de maisons déjà construites. Plusieurs pays ont achevé leurs projets de construction, tels la Pologne, l'Inde, le Paraguay, le Canada, l'Australie, les Pays Bas, la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, la Belgique et l'Iran. L'Autriche et la Colombie viennent de réaliser un concours national pour le choix d'un architecte.

L'Itamaraty et un groupe de travail, composé de représentants des principaux secteurs de l'administration publique, se chargent de fournir aux Missions diplomatiques tous renseignements les intéressant. En vue d'offrir de meilleures conditions d'installation aux Gouvernements étrangers, la loi n° 4.331, du 1er juin 1964, leur donna, pour une période de cinq ans, le droit d'acquérir des immeubles au District Fédéral, ceci avec autorisation préalable de l'Itamaraty. Le réseau téléphonique est en expansion et un nombre considérable de lignes est réservé à l'Itamaraty et au Corps diplomatique. De même, les circuits de telex peuvent être installés selon les besoins des Ambassades.

